

langue française, n'était probablement pas prêt dans le cas de ce dernier article. Étant donné que j'ai devant moi une copie, qui semble avoir été faite au clavographe assez rapidement, d'un amendement à l'article 7 du bill, il semble évident que les amendements ne sont pas prêts en français. J'aimerais savoir du ministre si demain on nous distribuera ces amendements en langue française, et ce, toujours en ce qui a trait à l'article 5.

(Traduction)

**M. le président:** L'article 5 est-il adopté?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, on a posé un certain nombre de questions auxquelles on devrait répondre, je crois, avant que nous adoptions une partie quelconque du présent projet de loi. Nous avons eu l'occasion d'étudier les amendements qu'on projette d'apporter à l'article 7 de la Partie I et à l'article 51. J'ai posé, au sujet de ces amendements, un certain nombre de questions auxquelles, je crois, le ministre devrait répondre, et je ne suis pas disposé à accepter l'adoption du présent article à moins que nous ne recevions du ministre l'assurance qu'on répondra à ces questions de façon satisfaisante.

Dans l'une de mes questions, j'ai demandé si des industries avaient présenté des instances au sujet du bill à l'étude. J'aimerais recevoir une liste des industries qui l'ont fait, ainsi qu'une liste des syndicats ouvriers qui en ont présentées. A-t-on fait connaître à ces industries et à ces syndicats ouvriers, les amendements proposés et ces entreprises ont-elles entendu que ces amendements réglaient de façon appropriée leurs problèmes et leurs cas particuliers?

Monsieur le président, il ne servirait à rien d'adopter ces articles si la mesure créait désordre et ressentiment dans diverses industries et parmi leurs employés.

J'ai en outre demandé si les dispositions du projet de loi s'appliqueraient à l'industrie du bâtiment et j'aimerais obtenir une réponse. Un autre aspect important de l'affaire a trait à l'uniformité de la législation du travail entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les provinces ont-elles été présentes à ce sujet? Ont-elles accepté d'adopter une législation uniforme afin de créer l'uniformité dans ce domaine?

Voilà certaines des questions que nous avons posées et auxquelles, à mon avis, le ministre devrait répondre avant que nous adoptions une partie quelconque de ce projet de loi. Il me semble bien qu'il ne servirait à rien d'adopter les passages ayant trait aux heures de travail avant d'avoir reçu des réponses appropriées à nos questions.

Je voudrais également faire certaines remarques au sujet de l'amendement proposé en ce qui concerne l'article 51. J'ai l'impression que cet article accorde au gouverneur en conseil et au ministre des pouvoirs considérables, leur permettant de modifier de temps à autre, après enquête ou sans enquête, n'importe quelle partie de la partie II. Le ministre bénéficie ainsi de pouvoirs considérables et il n'existe aucune disposition concernant un appel de la part des particuliers qui pourraient se trouver atteints. Je ne veux pas dire par là, monsieur le président, que le ministre approuvera, avec ou sans enquête, certaines modifications qui atteindraient toute une industrie, mais il pourrait bien approuver certaines choses, avec ou sans enquête, en vertu d'une modification ou de plusieurs modifications touchant les règlements applicables à une entreprise ou à un secteur quelconque d'une industrie. Nous devons sûrement étudier plus à fond cette situation avant d'adopter la partie du bill relative aux heures de travail et d'accepter les amendements proposés.

Le ministre pourrait peut-être entreprendre de répondre avant dix heures, mais je suis persuadé qu'il ne pourra répondre à toutes les questions au cours des trois minutes qui nous restent. Pour nous permettre d'étudier plus à fond ces amendements, on me permettra peut-être de proposer au ministre de déclarer immédiatement qu'il est dix heures et de poursuivre notre étude demain.

**M. Thomas:** Monsieur le président, avant que nous adoptions quelque partie que ce soit de la mesure, j'aimerais que le ministre réponde à mes questions. J'aimerais savoir quel rapport il établit entre les fabriques de province régionales et les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral. Il devrait sûrement nous fournir ce renseignement.

**L'hon. M. MacEachen:** Naturellement, monsieur le président, je compte répondre à autant de questions que possible et je remercie les députés de l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de cette partie du bill. Peut-être vaudrait-il mieux que je remette à demain le début de mes explications; en l'occurrence, je consents volontiers à ce que nous déclarions qu'il est dix heures. Quand nous reprendrons l'examen de la mesure, demain, je m'efforcerai de répondre à toutes les questions qu'on m'a posées.

**L'hon. M. Starr:** Le ministre pourrait-il songer aussi à la possibilité de fournir au comité plus de temps pour étudier le projet de loi en profondeur en abordant d'autres parties moins controversées, qui pourraient être adoptées plus facilement et qui donneraient lieu à moins de questions, quitte à revenir ensuite aux amendements projetés. Le ministre pourrait-il y songer?